Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260320-20260017-DE

N° 2026-017

LA FEUILLÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 15
- ❑ Présents : 15
- ❑ Procuration : 0
- ❑ Votant : 15

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six le 20 mars
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 16 mars 2026

Madame Typhaine BODENéZ est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, N PETIT, Y LE PAGE, Y JAOUEN, C SASSOT, M GY, P SUET, C DORVAL, M HOUSSIER

Détermination du nombre d'adjoints

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de 15 étant de 4 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4
Le conseil municipal, par :

- 12 voix POUR,
- 3 ABSTENTION(S),

DECIDE de fixer à 3, le nombre d'adjoint(e)s au (à la) maire,

AUTORISE Monsieur Jean-François DUMONTEIL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLEE 29 (Finistère)

La secrétaire,
Typhaine BODéNEZ